

Départ Courrier le 06/10/2023



PRÉFÈTE
DU LOIRET

Liberté
Égalité
Fraternité

dossier n° PC 045 220 22 N0002

date de dépôt : 28 octobre 2022

demandeur : SAS NANCRA Y ENERGIE
SOLAIRE, représenté par Monsieur
GERVAIS THIERRY

pour : centrale solaire et bâtiments

adresse terrain : Lieu-dit Les Sablières, à
Nancray-sur-Rimarde (45340)

Direction Départementale des Territoires
SUADT / Pôle Urbanisme
131, Faubourg Bannier
45042 ORLÉANS

Communauté de Communes du Pithiverais
Centre instructeur Nord Loiret
5 Route de Toury
ZA Le Moulin de Pierre
45300 PITHIVIERS-LE-VIEIL

Affaire suivie par :
Guillaume LEMAIRE
Tél. Montargis : 02 38 28 30 65
Tél. Orléans : 02 38 52 48 07
guillaume.lemaire@loiret.gouv.fr

**CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES,
SERVICES OU COMMISSIONS INTÉRESSÉES**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une Clé USB pour le dossier relatif à la demande susvisée.

En l'absence de réponse dans un délai de 1 mois, votre avis sera réputé donné favorable.

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Je vous demanderai par ailleurs de bien vouloir me renvoyer la Clé USB, qui vous a été adressée.

Fait, le 05 octobre 2023

L'instructeur,

Guillaume LEMAIRE



PRÉFECTURE - DDT du LOIRET

AVIS RÉPUTÉ FAVORABLE LE :

06 décembre 2023

Cf article R. 122-7 du Code de l'Environnement

Les collectivités territoriales et leurs groupements - intéressés au regard des incidences
environnementales notables du projet sur leur territoire - se prononcent dans le délai de
2 mois.